



ACADÉMIE DE NANTES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Inspection Pédagogique Régionale

Nantes, le 8 septembre 2021

Dossier suivi par :
Véronique BLUTEAU DAVY
Doyenne des IA-IPR
Tél : 02 72 56 65 01
Mél : ce.ipr@ac-nantes.fr

Les inspectrices et inspecteurs d'académie,
inspectrices et inspecteurs pédagogiques
régionaux de l'académie de Nantes

à

BP 72616 - 44326 Nantes CEDEX 3

Mesdames les professeures et CPE, Messieurs les
professeurs et CPE des établissements publics
de l'académie de Nantes

s/c de Mesdames les cheffes et Messieurs les
chefs d'établissement

s/c de Mesdames les inspectrices et Messieurs
les inspecteurs d'académie, directrices et
directeurs académiques des services
départementaux de l'éducation nationale

Lettre de rentrée commune des IA-IPR

En cette rentrée, nous souhaitons la bienvenue aux professeurs et aux CPE qui arrivent dans l'académie. Nous vous remercions toutes et tous chaleureusement de votre engagement pour la réussite des élèves dans un contexte sanitaire compliqué depuis tant de mois.

Cette rentrée amène à nouveau chaque établissement à travailler collectivement afin de définir un plan de continuité pédagogique pour anticiper les évolutions du contexte sanitaire. Le site académique et les ressources nationales sont actualisés pour vous aider dans cette élaboration.

Cette année, votre accueil et votre accompagnement des élèves sont décisifs, peut-être plus encore qu'à l'accoutumée. Vos élèves ont besoin de se réinscrire pleinement dans un parcours scolaire et d'être rassurés, ainsi que leurs familles, sur leurs capacités à progresser et à réussir. Repérer en début d'année leurs besoins par des évaluations diagnostiques est une étape importante. Les évaluations nationales en 6^e et 2^{nde} ainsi que des tests de positionnement en français et en mathématiques pour les autres niveaux de collège y contribuent. Ce sont des appuis permettant d'ajuster les pratiques pédagogiques et de nourrir les échanges avec les familles. En collège, le dispositif Devoirs faits permet de répondre aux besoins repérés des élèves afin qu'ils puissent développer leur autonomie dans leur travail personnel, quelles que soient leurs situations sociales ou familiales.

Par ailleurs, l'expérience des deux dernières années a mis en évidence l'importance d'une appropriation d'une culture numérique partagée et d'une maîtrise des outils associés. Plus largement, les compétences numériques à acquérir par tout citoyen sont définies dans un cadre de référence et sont à développer en particulier à L'École. La plateforme PIX est un outil de formation et de certification conçu à cet effet.

L'École a pris la mesure de la nécessité d'amener tous les élèves à une meilleure maîtrise des compétences orales. Celles-ci ont été réaffirmées dans tous les programmes d'enseignement et sont également valorisées lors de l'oral du Diplôme National du Brevet et du Grand oral. De ce fait, elles conduisent à renouveler les pratiques pédagogiques au sein de chaque enseignement.

La crise sanitaire et la réforme du baccalauréat ont mis en lumière l'importance de l'évaluation des acquis des élèves. Celle-ci est constitutive de leurs apprentissages : elle donne des repères progressifs

et réguliers aux élèves, aux enseignants et aux familles sur le niveau de maîtrise des acquis et sur les perspectives de progrès. Elle permet aussi aux enseignants de réguler leurs stratégies pédagogiques. Ses principes, ses critères et ses modalités doivent être rendus aussi explicites et équitables que possible. C'est l'objectif notamment du projet d'évaluation à élaborer dans chaque lycée général et technologique dans le cadre de l'évolution des modalités d'évaluation du baccalauréat à compter de la session 2022.

Enfin, pour accompagner davantage d'élèves vers la réussite, après la réforme des baccalauréats général et technologique et la transformation de la voie professionnelle, un plan d'actions relatif à la valorisation de la voie technologique est en cours d'élaboration dans toutes les académies. Il sera mis en œuvre à partir de la rentrée 2022. Les mesures concerneront les cinq axes suivants : l'information-orientation, les offres de formation et les parcours de réussite pour les élèves, la poursuites d'études supérieures, les services aux élèves et aux étudiants, et les aides à l'insertion par l'emploi.

Aussi, lors de nos venues dans les établissements à l'occasion d'inspections ou de réunions d'équipe ainsi que dans les formations, l'oral, l'évaluation et la réussite des élèves dans la voie technologique seront des thématiques privilégiées de nos échanges.

Nous renouvelons l'assurance de notre engagement à vos côtés pour vous accompagner dans ces perspectives pédagogiques et pour œuvrer collectivement à l'atteinte des objectifs des quatre ambitions du projet académique 2018-2022 : *Réussite, Insertion, Solidarité et Coopération*.

Le collège des IA-IPR souhaite à chacun et à chacune d'entre vous une année scolaire sereine et pleine de satisfactions.

*Pour le collège des IA-IPR,
Véronique Bluteau-Davy
Doyenne des IA-IPR*

